

Contrat d'objectifs

2011-2013

RENOUVELLEMENT 2014-2016

LES MÉTIERS DU SANITAIRE ET DU SOCIAL



S O M M A I R E

préambule : Etat des lieux emploi-formation et principaux constats relatifs aux métiers de la santé et de l'action sociale en Alsace	4
1.1 - Analyse globale de l'emploi dans le secteur du sanitaire et du social	4
- Principaux chiffres et problématiques d'ensemble	
- L'analyse des données sanitaires et démographiques régionales permet de relever quelques enjeux particuliers dans le domaine de la santé	
- Caractéristiques de l'emploi et du marché du travail pour les activités paramédicales, sanitaires, et médico-sociales	
- Caractéristiques de l'emploi et du marché du travail pour les travailleurs sociaux	
1.2 - CARACTÉRISTIQUES DE L'APPAREIL DE FORMATION ALSACIEN	5
- Les principales formations paramédicales, sanitaires, et médico-sociales.	
- Les principales formations en travail social	
- Le Baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne et le baccalauréat technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)	
Axe 1 : Développer le système d'observation emploi-formation des métiers du sanitaire et du social	8
ACTION 1 : CONSTRUIRE UN TABLEAU DE BORD DYNAMIQUE ET PARTENARIAL DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU SECTEUR EN RÉGION	
1. Réunir et croiser les données et indicateurs au sein d'un « observatoire commun » aux différents acteurs de l'emploi et de la formation.	
2. Partager un diagnostic commun sur les problématiques des métiers et activités du secteur sanitaire et social	
3. Rechercher la complémentarité des enquêtes, études, et autre initiatives spécifiques initiées dans le secteur sanitaire et social	
Axe 2 : Améliorer la connaissance des métiers et filières de formation de la santé et du travail social, développer l'attractivité de certains métiers/environnements professionnels	10
ACTION 2 : FAIRE ÉVOLUER LES REPRÉSENTATIONS DES MÉTIERS DU SECTEUR	
1. Faciliter l'accès des collégiens et lycéens à l'information sur les métiers du secteur sanitaire et social, dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations	
2. Développer l'information auprès des publics adultes en recherche d'emploi ou en réorientation, notamment dans une optique de recrutement localisé	
Axe 3 : Faciliter l'accès aux métiers du secteur par une formation qualifiante.	12
ACTION 3 : PILOTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION EN RÉGION	
1. Renforcer la concertation autour du pilotage de l'offre de formation initiale et continue	
2. Développer qualitativement l'offre de formation première et continue	
ACTION 4 : DÉVELOPPER LA QUALIFICATION ET L'INSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU SECTEUR	
Axe 4 : PROFESSIONNALISER LES SALARIÉS ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PAR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	15
ACTION 5 : ENCOURAGER L'EFFORT DE QUALIFICATION DES ACTIFS DU SECTEUR	
1. Mobiliser la formation continue qualifiante et développer la VAE pour élever les niveaux et pallier des déficits de professionnels qualifiés dans certaines activités	
2. Fournir des réponses adaptées aux évolutions des publics et des environnements professionnels	
3. Mettre en cohérence et rendre plus lisibles les interventions et modalités de prise en charge par les différents financeurs (OPCA, Région, etc.)	
Modalités de mise en œuvre du contrat d'objectifs	17

Préambule :

Etat des lieux emploi-formation et principaux constats relatifs aux métiers de la santé et de l'action sociale en Alsace.

1.1 ANALYSE GLOBALE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU SANITAIRE ET DU SOCIAL.

Principaux chiffres et problématiques d'ensemble :

Le secteur de la santé et de l'action sociale regroupe 83 000 salariés en Alsace, soit 11% de la population salariée régionale. Les professions sanitaires regroupent 53 000 individus (65% des emplois du sanitaire et social), les professions sociales 30 000. Le secteur se distingue par un taux de croissance important de ses effectifs.

La répartition par sexe montre la très forte féminisation des emplois du sanitaire et social (88% en moyenne), à l'exception de quelques professions :

- les masseurs-kinésithérapeutes (libéraux seulement car les salariés sont majoritairement des femmes),
- les ambulanciers,
- parmi les professions sociales, seuls les éducateurs techniques spécialisés sont majoritairement masculins.

L'Alsace connaît un fort développement des besoins de sa population en services sociaux et médico-sociaux, notamment en raison :

- du vieillissement démographique ;
- d'une progression de l'exclusion et de la vulnérabilité sociale, remettant en cause les cadres traditionnels de l'intervention sociale et exigeant une grande réactivité ;
- d'une reprise de la natalité amplifiant les besoins liés à la petite enfance ;
- de politiques publiques objectivant les besoins dans les domaines du handicap, de la protection de la jeunesse, et de l'aide sociale à l'enfance.

L'analyse des données sanitaires et démographiques régionales permet de relever quelques enjeux particuliers dans le domaine de la santé :

- l'accélération à venir du vieillissement de la population dans une région encore relativement jeune par rapport à la moyenne nationale ;
- un taux de mortalité important en partie expliqué par l'importance des maladies cardio-vasculaires ;
- la prévalence de l'obésité, particulièrement élevée en Alsace ;
- le développement de comportements à risque liés à la précarité.

Les difficultés de recrutement et un turn-over plus conséquent sont constatés dans les zones rurales : on relève une tension sur le marché de l'emploi dans de nombreux métiers du secteur sur toute la moitié Ouest du territoire alsacien, en particulier dans les fonds de vallée.

Caractéristiques de l'emploi et du marché du travail pour les activités paramédicales, sanitaires, et médico-sociales.

- Le taux d'équipement (nombre de lits par habitants) et la densité de professionnels sont supérieurs à la moyenne nationale à quelques exceptions (masseurs-kinésithérapeutes, auxiliaire de puériculture, orthophoniste, psychomotricien, pédicure-podologue).
- La densité de professionnels libéraux en Alsace relativement faible, notamment pour les infirmières. Elle est compensée par une bonne couverture du territoire en centres de soins

Caractéristiques de l'emploi et du marché du travail pour les travailleurs sociaux.

- On observe une grande diversité des statuts des employeurs, et un poids du secteur associatif historiquement plus important en Alsace qu'à l'échelon national.

- Les Départements et l'Etat jouent un rôle structurant dans la gestion des besoins en professionnels qualifiés, à travers leurs propres effectifs, et la mise en œuvre des politiques de financement et de tarification qui impactent directement la solvabilité des emplois de nombreuses structures.
- La part des personnels « faisant fonction » sans qualification adaptée à leur emploi demeure importante dans certains domaines d'activité : gérontologie, hébergement d'urgence, aide à domicile.
- Les phénomènes de turn-over et d'usure professionnelle sont importants parmi les salariés intervenants auprès des personnes dépendances âgées et/ou handicapées (à domicile et en établissement). Ces activités connaissent des difficultés en matière de fidélisation des effectifs, et souffrent d'un déficit d'image.
- La filière éducative (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, et éducateur technique spécialisé), les métiers en lien avec la petite enfance (éducateur de jeunes enfants) et les services aux particuliers (assistant familial, assistant maternel) sont particulièrement concernés par le phénomène des départs en retraite. La reprise de la natalité observée ces dernières années ne fera également qu'accroître les besoins en personnel du secteur de la petite enfance.
- Des tensions sont observées sur le marché du travail concernant les cadres en travail social (formations de niveau II et supérieur) avec des difficultés de recrutement et un flux de diplômés en formation continue qui apparaît insuffisant.

CARACTÉRISTIQUES DE L'APPAREIL DE FORMATION ALSACIEN.

Les principales formations paramédicales, sanitaires, et médico-sociales.

On compte en Alsace 10 Instituts de Formations en soins Infirmiers, 15 instituts de formation aides-soignants, 2 écoles d'auxiliaires de puériculture. Les autres formations (spécialités infirmières, sage-femme, cadre de santé, masseur-kinésithérapeute) sont assurées chacune par une unique école régionale dans le Bas-Rhin ou dans le Haut-Rhin pour les infirmiers de bloc opératoire. Les effectifs toutes formations et toutes années confondues représentent 4 000 étudiants. Le taux de féminisation global des effectifs en formation est très élevé, proche de 85%.

Les formations pour lesquelles les 20-24 ans représentent de 2/3 à 3/4 des effectifs sont : manipulateur ERM, masseur-kinésithérapeutes, sage-femme, infirmier, technicien d'analyses médicales. Elles sont en général suivies en continuité avec les études secondaires ou classes préparatoires. Pour d'autres formations les tranches d'âge des effectifs sont plus équilibrées : auxiliaire de puériculture, aide-soignante, ambulancier (ces deux dernières formations en particulier concernent toutes les tranches d'âge et par conséquent tous les types de publics).

Les abandons sont particulièrement constatés sur la formation d'infirmière (20% des étudiants entrant en première année).

La plupart des formations sont suivies par des étudiants ayant majoritairement un niveau bac ou équivalent, y compris les formations d'auxiliaires de puériculture et d'aide-soignante qui sont de niveau V mais fréquentées par une forte proportion d'élèves ayant un niveau supérieur (IV voire plus).

L'insertion professionnelle des diplômés à l'issue de ces différentes filières est très rapide.

Les principales formations en travail social.

Les formations diplômantes en travail social relevant du Ministère de la Cohésion Sociale ont connu en Alsace une nette augmentation de leurs effectifs au cours des dix dernières années. Les effectifs toutes formations et toutes années confondues représentent 1 700 étudiants. Ces effectifs étudiants sont très majoritairement féminins (80% en moyenne), à l'exception des éducateurs techniques spécialisés et des formations d'encadrement (Caferuis, Cafdes) qui sont majoritairement suivies par des hommes.

L'âge moyen des étudiants sortants de formation est plus élevé que celui des autres étudiants à niveau de diplôme équivalent. Les formations en travail social accueillent très peu d'étudiants âgés de moins de 20 ans. Pour certaines spécialités les effectifs sont principalement concentrés sur la tranche d'âge 20-24 ans (éducateurs de jeunes enfants, conseillers en économie sociale familiale, techniciens en intervention sociale et familiale), voire équilibré entre les 20-24 ans et les 25-29 ans (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, assistants de service social). D'autres formations enfin accueillent une majorité d'étudiants âgés de plus de 30 ans : éducateurs techniques spécialisés, auxiliaires de vie sociale, médiateurs familiaux, et les formations de l'encadrement.

Les formations sont très sollicitées au regard du nombre de places offertes puisqu'on dénombre en moyenne 3,5 candidats pour une place de formation proposée. Ce chiffre atteint 6 à 8 candidats par place de formation proposée pour les éducateurs de jeunes enfants, les éducateurs spécialisés, et les moniteurs éducateurs.

Avant l'entrée en formation, 40% des étudiants dans les formations sociales indiquent qu'ils étaient en emploi dans le social ou le médico-social, 17% suivaient des études supérieures, 16% étaient en emploi dans un autre secteur, et 10% étaient demandeurs d'emploi. Plusieurs formations présentent des profils spécifiques : des étudiants qui suivaient auparavant des études supérieures (assistant de service social, conseiller en économie sociale familiale, éducateur de jeunes enfants), des salariés déjà en activité dans le secteur ou venant d'autres secteurs (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur technique spécialisé), des demandeurs d'emploi (auxiliaire de vie sociale).

Une partie importante des effectifs étudiants entre dans les formations sociales avec des niveaux de départ plus élevés que celui du diplôme visé. Les formations d'auxiliaire de vie sociale sont suivies au $\frac{3}{4}$ par des étudiants de niveau VI, V ou infra IV. Les formations d'aide médico-psychologique et sont suivies par une moitié d'étudiants de niveau V, mais également par une proportion importante d'étudiants de niveau IV ou équivalent. Les diplômés de niveau IV tels que technicien de l'intervention sociale et familiale et moniteur éducateur sont suivis en majorité par des étudiants ayant déjà un niveau IV, mais également par 20% environ d'étudiants ayant déjà un niveau III ou plus. Les formations de niveau III éducateur de jeunes enfants, assistant de service social, et éducateur spécialisé, sont suivies par deux tiers d'étudiants qui sont déjà de niveau III et pour un tiers par des niveaux II voire I.

La part des étudiants en travail social bénéficiant d'une aide financière est particulièrement importante. L'insertion professionnelle est très satisfaisante pour les diplômés de niveau IV et supérieur : la plupart des diplômés occupent en région un emploi à temps plein et correspondant à leur diplôme. Dans la plupart des métiers du travail social on observe une situation globalement bien équilibrée sur le marché du travail, avec un flux de personnels formés désormais satisfaisant grâce aux augmentations importantes d'effectifs déjà réalisées. Les métiers du travail social ne connaissent en général pas de situation de pénurie de main-d'œuvre pour le moment.

Les effectifs en apprentissage apparaissent comme relativement faibles au regard du volume total d'élèves et d'étudiants en formation initiale, mais la part de l'alternance en Alsace demeure largement supérieure à la moyenne nationale. On observe une augmentation des effectifs et le développement de l'accueil d'apprentis dans la branche sociale, au sein des établissements médico-sociaux (notamment les structures associatives), et des collectivités locales.

Le Baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne et le baccalauréat technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)

Jusqu'à présent, l'Alsace comptait 1 200 élèves en section BEP Carrières Sanitaires et Sociales, dont 600 en année terminale, à la rentrée 2010.

A la rentrée 2011, le BEP Carrières Sanitaires et Sociales est supprimé, au profit du Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne avec deux options : services à la personne et accompagnement en établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux. La vocation première de ce diplôme est de doter le titulaire de compétences nécessaires à une insertion professionnelle immédiate.

Pour l'option « services à la personne », les compétences acquises permettront d'exercer une activité d'aide aux actes de la vie quotidienne et de maintien de la vie sociale auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées, de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

L'option « accompagnement en établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux » permet d'exercer ses fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives.

Les titulaires de ce diplôme exercent des activités de soins, d'aide aux actes de la vie quotidienne et de maintien de la vie sociale.

Des passerelles permettront au titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne de poursuivre ses études, en fonction de ses souhaits et de ses capacités.

Le Baccalauréat Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S, anciennement Sciences Médico-Sociales) est un baccalauréat technologique, dont la vocation est une poursuite d'études post-baccalauréat. Entré en vigueur en septembre 2007, il sera rénové à la rentrée 2012. Ses effectifs se chiffrent à 668 élèves en année terminale à la rentrée 2010.

Les bacheliers ST2S représentent :

- 16% des étudiants de la filière auxiliaire de puériculture,
- 20% des étudiants des IFSI,
- 20% des étudiants en IFAS,
- 11% des stagiaires en formation d'aide médico-psychologique,
- 10 à 15% des étudiants en formation d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé, et de moniteur éducateur,
- 20% des étudiants en formation d'éducateur de jeunes enfants.

Axe 1 :

Développer le système d'observation emploi-formation des métiers du sanitaire et du social

ACTION 1 : CONSTRUIRE UN TABLEAU DE BORD DYNAMIQUE ET PARTENARIAL DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU SECTEUR EN RÉGION

OBJECTIFS

Fournir une aide à la décision aux financeurs de la formation et aux employeurs dans le cadre du pilotage concerté des programmes de formation et des démarches GPEC.

PILOTES

Région – Départements – Etat (DRJSCS) – ARS – Rectorat

ACTEURS ASSOCIÉS

OPCA – Organisations professionnelles – OREF – établissements de formation

DESCRIPTION

Afin d'assurer un pilotage des différentes politiques, adapté aux besoins de la population, des employeurs et des autorités de tutelle, les partenaires du contrat d'objectifs entendent disposer d'une meilleure lisibilité des dynamiques emploi-formation du secteur.

A travers le contrat d'objectifs, ils conviennent de conduire de manière partenariale les trois démarches suivantes.

DÉMARCHES

1. Réunir et croiser les données et indicateurs au sein d'un « observatoire commun » aux différents acteurs de l'emploi et de la formation.

Les partenaires du contrat d'objectifs souhaitent développer et pérenniser, en collaboration avec les OPCA et organisations professionnelles d'employeurs, des tableaux de bord ayant pour objet de :

- disposer d'une analyse détaillée des caractéristiques de l'offre de formation régionale initiale et continue, qu'il s'agisse des flux annuels, de la répartition géographique, de l'insertion professionnelle,
- développer une réflexion relative au profil des élèves/étudiants, et leur éventuelle corrélation avec les échecs et abandons constatés en cours de formation ou d'emploi ;
- recenser et faire connaître les besoins, non-pourvus ou à pourvoir, en personnel qualifié à intervalle régulier ;
- développer une analyse à plus long terme sur les tendances lourdes d'évolution des métiers du sanitaire et du social, d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;
- observer les trajectoires professionnelles des sortants de formation et des salariés au sein du secteur ;
- prendre en compte les capacités de financement et de solvabilisation des postes, ainsi que l'impact des fluctuations des politiques de tarification et de la réglementation ;
- assurer l'interconnexion entre les observatoires et indicateurs sociaux et ceux relatifs au champ de l'emploi et de la formation dans les métiers du sanitaire et du social ;
- décliner des informations par « grandes fonctions » du travail social et des métiers médico-sociaux et sanitaires (petite enfance, dépendance, précarité/exclusion, etc.) ;
- proposer une analyse par territoire de certaines problématiques, notamment, sur la base de portraits sanitaires et sociaux territoriaux dans le cadre de la démarche ISSTAL pilotée par la DRJSCS (indicateurs sanitaires et sociaux territoriaux d'Alsace)

L'implication dans ce projet des employeurs, des branches professionnelles, et des opérateurs de formation sera nécessaire pour appréhender les différents paramètres, notamment les éléments les plus qualitatifs.

2. Partager un diagnostic commun sur les problématiques des métiers et activités du secteur sanitaire et social.

A partir des données et indicateurs disponibles, les partenaires du contrat d'objectifs acteront de manière concertée des constats partagés, si possible déclinés au niveau départemental et local, relatifs aux équilibres entre emploi, formation, et évolution de la demande de soins et de services sociaux. Ces constats seront mis en débat chaque année.

3. Rechercher la complémentarité des enquêtes, études, et autres initiatives spécifiques initiées dans le secteur sanitaire et social.

Les partenaires du contrat d'objectifs veilleront à rechercher la complémentarité et la cohérence entre les études, travaux statistiques, et enquêtes initiés sur les thèmes de l'emploi, de la formation, et des compétences, par les acteurs institutionnels, les organisations professionnelles et les OPCA.

Les partenaires s'engagent à assurer une information réciproque sur les résultats et conclusions des différents travaux, et à associer autant que de besoin les autres signataires du contrat d'objectifs, ainsi que les acteurs professionnels, aux comités de pilotage de ces démarches.

MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La Région conduit l'élaboration des tableaux de bord. Les signataires du contrat d'objectifs, les organisations professionnelles et OPCA du secteur sanitaire et social seront associés au pilotage de leur actualisation, et sollicités pour mettre à disposition les données pertinentes à mobiliser et à croiser.

Des préconisations seront formulées et discutées entre les partenaires pour permettre la mise à jour de cet outil dans un cadre partenarial. Un comité technique composé de représentants des signataires sera chargé de définir les modalités permettant de pérenniser le fonctionnement de ces tableaux de bord et de faciliter l'analyse des différentes données produites.

Dans le cadre du comité de suivi du contrat d'objectifs, il sera rendu compte annuellement des données produites par les tableaux de bord, ainsi que des principaux enseignements à tirer de leur analyse. Les OPCA et organisations professionnelles d'employeurs du secteur seront associés à cette restitution.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- état d'avancement du projet de tableaux de bord
- champ couvert par ces travaux (métiers, employeurs, secteurs)
- nombre de réunions des membres de cet observatoire
- mobilisation par les partenaires et les financeurs dans la définition de leurs stratégies.

Axe 2 :

Améliorer la connaissance des métiers et filières de formation de la santé et du travail social, développer l'attractivité de certains métiers/environnements professionnels

ACTION 2 : FAIRE ÉVOLUER LES REPRÉSENTATIONS DES MÉTIERS DU SECTEUR

OBJECTIFS

Développer un premier niveau d'information cohérent sur les métiers, voies et filières de formation du secteur sanitaire et social.

PILOTES

Région - Rectorat

ACTEURS ASSOCIÉS

Employeurs – Organisations professionnelles- Etat - OPCA – Départements – Pôle emploi - DRJSCS - ARS - Etablissements de formation

DESCRIPTION

Les métiers et filières de formation du secteur sanitaire et social suscitent, pour la plupart d'entre eux, un fort intérêt auprès des publics jeunes et adultes en orientation ou en réorientation. Or les représentations qui dictent ces préférences ne sont pas toujours en phase avec la réalité et les exigences de l'exercice des professions.

Pour chaque profession/filière de formation du secteur, les partenaires du contrat d'objectifs entendent donc réunir les conditions favorables à une explicitation plus juste des fonctions, conditions de travail, environnements professionnels, aptitudes, trajectoires professionnelles, et opportunités d'insertion professionnelle.

DÉMARCHES

1. Faciliter l'accès des collégiens et lycéens à l'information sur les métiers du secteur sanitaire et social, dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations.

Les partenaires du contrat d'objectifs encourageront les organisations professionnelles et les employeurs du secteur à contribuer au dispositif du parcours de découverte des métiers et des formations mis en œuvre de la 5ème à la classe de terminale, en particulier par la mise en relation des jeunes avec des employeurs ou professionnels en exercice. Un effort particulier d'information sera réalisé en direction des lycéens.

Cette démarche aura notamment pour objet d'identifier des interlocuteurs régionaux et locaux parmi les employeurs et leurs représentants, afin de développer des actions et projets de découverte professionnelle (intervention auprès des élèves en classes ou dans le cadre de manifestations, visites d'établissements, etc.). Ce développement des différentes séquences de découverte professionnelle ne devra pas se faire au détriment de l'accueil obligatoire d'étudiants/élèves dans le cadre de leur parcours qualifiant.

2. Développer l'information auprès des publics adultes en recherche d'emploi ou en réorientation, notamment dans une optique de recrutement localisé.

Afin de mieux informer et positionner les demandeurs d'emploi et les salariés en amont de la construction de leur parcours d'insertion, de formation, d'évolution, ou de réorientation, les partenaires du contrat d'objectifs veilleront à améliorer la connaissance du secteur par les prescripteurs, réseaux d'accueil, et relais d'information. La création d'un réseau de « personnes ressources » (professionnels et représentants des employeurs), mobilisées pour intervenir auprès de ces relais (équipes professionnels de Pôle Emploi, conseillers, Maisons de l'emploi, etc.), pourra être envisagée pour mieux identifier les perspectives professionnelles et la diversité des parcours de formation qui permettent d'accéder aux emplois du secteur sanitaire et social.

En raison des attentes et problématiques propres aux publics adultes, les questions relatives aux conditions de prise en charge financière des formations et aux opportunités d'insertion professionnelle dans une dimension locale feront l'objet d'un éclairage particulier en concertation avec les OPCA et les employeurs (notamment pour les territoires souffrant de manière récurrente d'une pénurie de professionnels qualifiés).

MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de la découverte professionnelle des publics scolaires, le Rectorat et la Région proposeront aux partenaires professionnels de réaliser un état des lieux annuel et une mise à plat des initiatives de chacun en matière d'information sur les voies de formation et les métiers.

Afin de permettre une rotation des établissements scolaires associés, et d'éviter de solliciter de manière récurrente les mêmes employeurs, le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO) privilégie une coordination avec les professionnels et établissements au niveau des districts scolaires.

A travers le Programme Régional d'Information et d'Orientation (PRIO), la Région apportera son soutien aux initiatives des établissements scolaires, réseaux d'accueil (jeunes et adultes), et organisations professionnelles permettant aux publics en orientation ou en réorientation de bénéficier d'une information juste et cohérente sur les métiers, les voies d'accès à l'emploi, et les filières de formation du secteur sanitaire et social (actions d'information, manifestations, animations).

La Région diffusera un guide des carrières du secteur à destination des prescripteurs de la formation, et des réseaux d'accueil/relais d'information (missions locales PAIO, CIO, agences Pôle Emploi, etc.).

Une réflexion sera menée de manière concertée pour identifier « les profils et parcours types » les plus fréquents en amont de l'entrée dans les formations sélectives du secteur sanitaire et social. Les résultats de cette réflexion seront communiqués aux principaux prescripteurs et vecteurs d'information sur les voies de formation (ONISEP, CIO, missions locales, SCUIOP, Pôle Emploi, etc.)

La Région et les Départements encourageront les projets permettant, à l'échelle d'un territoire, la mise en relation des demandeurs d'emploi/publics en insertion avec les employeurs dans une logique d'accès à la qualification et l'emploi durable.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions et d'opérations d'information réalisées à destination des différents publics. Nombre d'établissements scolaires associés. Outils conçus pour l'information des jeunes et des adultes..
- Evaluation auprès des publics bénéficiaires.

Axe 3 :

Faciliter l'accès aux métiers du secteur par une formation qualifiante.

ACTION 3 : PILOTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION EN RÉGION

OBJECTIFS

Optimiser l'articulation des voies de formation et la complémentarité des interventions des financeurs.

PILOTES

Région - Rectorat - Etat (DRJSCS) - ARS

ACTEURS ASSOCIÉS

OPCA - FONGECIF - Représentations d'employeurs - Départements

DESCRIPTION

Face à l'augmentation des besoins en professionnels qualifiés dans les différentes activités de la santé et du travail social, les partenaires du contrat d'objectifs, en lien avec les différents financeurs des formations, entendent contribuer au développement qualitatif et quantitatif des différentes voies de formation qualifiante.

DÉMARCHES

1. Renforcer la concertation autour du pilotage de l'offre de formation initiale et continue :

Afin d'ajuster au mieux les flux de formation, les partenaires du contrat d'objectifs privilégieront un pilotage concerté de l'offre de formation structurelle (initiale et continue) par grands domaines d'activité du secteur sanitaire et social : dépendance (personnes âgées et handicapées), petite enfance, insertion, professions sanitaires et paramédicales, etc.

Il s'agira notamment d'analyser de manière partenariale, en associant les employeurs et les OPCA, pour chacun de ces grands domaines d'activité :

- l'offre de formation initiale et continue, ainsi que les différentes qualifications en présence,
- les modalités d'accès aux qualifications et les flux de formation,
- les attentes des employeurs en termes de compétences et/ou de qualifications, et les éventuelles difficultés de recrutement,
- les contraintes financières et orientations politiques qui pèsent sur la création et la pérennisation des postes (politiques de tarification),
- l'évolution des activités et l'émergence de nouveaux besoins en compétences,

L'opportunité d'études/travaux d'analyse spécifiques pourra être mise en débat dans le cadre de ce pilotage concerté.

2. Développer qualitativement l'offre de formation première et continue :

La concertation entre les partenaires du contrat d'objectifs, les employeurs, les OPCA du secteur sanitaire et social, et les établissements de formation, portera également sur des préoccupations relatives à la qualité des parcours de formation, dont en priorité :

- la coordination et la rationalisation de l'accès aux stages/sites qualifiants, en vue de résorber la saturation des terrains de stage les plus sollicités,
- la valorisation des parcours de formation en alternance, de l'accueil des élèves/étudiants, et du tutorat auprès des différents types d'employeurs et de leurs équipes,
- le développement de projets permettant d'initier le rapprochement entre professionnels de santé et travailleurs sociaux autour de problématiques communes dans les parcours de formation qualifiants,

- la consolidation des fonctions de recherche en région dans le domaine du travail social.

MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La Région proposera aux partenaires du contrat d'objectifs et aux employeurs/OPCA concernés la mise en place d'une instance partenariale consultative dans le cadre de la préparation des différents programmes/cartes des formations : projets d'ouverture ou de fermeture de section (Education nationale), décisions relatives aux quotas/capacités d'accueil des formations sanitaires et sociales, programmation des actions de formation continue financées par la Région au bénéfice des demandeurs d'emploi, etc.

Un comité réunissant l'ensemble des participants sera réuni au moins une fois par an. La constitution de groupes de réflexion plus thématiques pourra être proposée en fonction des champs d'activité visés par les projets/aménagements à l'offre de formation envisagés, en amont des différentes programmations.

La Région rendra compte aux signataires du contrat d'objectifs des différentes concertations engagées dans le cadre du pilotage concerté de l'offre de formation initiale et continue.

Un groupe de travail spécifique consacré à la question des terrains de stage sera réuni au cours de la première année de fonctionnement du contrat d'objectifs. Il associera l'ensemble des partenaires concernés par les dispositifs donnant lieu à une sollicitation des employeurs dans le cadre de stages/sites qualifiants, qu'il s'agisse de stages découverte professionnelle, d'observation, de mise en situation, ou de période de formation sur site dans le cadre des parcours qualifiants. Il aura notamment pour objet de rechercher une coordination des calendriers et d'élargir le cercle des structures/services accueillant des étudiants/élèves en période de stage.

La Région sollicitera les signataires du contrat d'objectifs, les établissements de formation, les OPCA et branches professionnelles du secteur pour assurer la diffusion du « Trophée des Tuteurs et Maîtres d'Apprentissage », et développer le nombre de candidats issus du secteur sanitaire et social.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evolution de l'insertion professionnelle des sortants des formations sanitaires et sociales. Evolution des difficultés de recrutement et postes non-pourvus. Evolution du nombre de structures proposant des stages/sites qualifiants.

ACTION 4 : DÉVELOPPER LA QUALIFICATION ET L'INSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU SECTEUR.

OBJECTIFS

Proposer aux demandeurs d'emploi et aux publics en insertion des parcours de formation adaptés aux attentes des employeurs du secteur.

PILOTES

Région – Départements – Pôle Emploi

ACTEURS ASSOCIÉS

OPCA - Représentations d'employeurs – Etat (DRJSCS) - ARS

DESCRIPTION

Les partenaires du contrat d'objectifs entendent favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à une première qualification et à une insertion professionnelle durable dans les métiers du secteur sanitaire et social.

Afin de garantir l'efficacité des dispositifs de formation continue des demandeurs d'emploi, les parcours reposant sur le positionnement préalable et la mise en relation des candidats avec les employeurs seront privilégiés, par exemple en vue de la conclusion de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage et dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Formation

et l'Emploi (FIFE).

Une attention particulière sera accordée aux publics en insertion et/ou sans qualification à travers la mise en œuvre de parcours prévoyant de manière progressive l'acquisition des savoirs de base, le développement du savoir-être et l'apprentissage des gestes professionnels, en vue d'accéder à une première validation.

MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

A travers son programme régional de formation des demandeurs d'emploi, la Région finance des formations qualifiantes dans les métiers du secteur sanitaire et social présentant des difficultés de recrutement (aide à domicile, gériatrie, etc.).

Cette offre structurelle sera complétée par des projets ponctuels élaborés et cofinancés avec les employeurs et leurs OPCA dans le cadre de processus de recrutement à travers le Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi (FIFE).. Une coordination sera à ce titre recherchée dans le cadre des différents projets de création ou d'extension d'établissements induisant des besoins nouveaux en personnel qualifié, par exemple pour les projets inscrits au programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'une formation qualifiante. Nombre de parcours de formation financés en lien avec des projets de recrutement.

Suivi de l'insertion et des parcours professionnels des bénéficiaires à l'issue de leur formation.

Axe 4 :

PROFESSIONNALISER LES SALARIÉS ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PAR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ACTION 5 : ENCOURAGER L'EFFORT DE QUALIFICATION DES ACTIFS DU SECTEUR

OBJECTIFS

Développer et optimiser le recours à la formation continue et favoriser l'accès à la qualification pour les professionnels en poste

PILOTES

OPCA – Représentations d'employeurs – Départements - Région

ACTEURS ASSOCIÉS

Etat (DRJSCS et DIRECCTE) – Rectorat – ARS - FONGECIF - Etablissements de formation

DESCRIPTION

Les partenaires du contrat d'objectifs soulignent la nécessité d'appuyer l'effort de formation continue des professionnels du secteur sanitaire et social.

Cette exigence de formation continue doit notamment répondre à des préoccupations communes à de nombreux environnements professionnels du secteur :

- réduire le nombre de salariés « faisant-fonction », non-qualifiés ou insuffisamment qualifiés,
- prévenir les situations d'usure professionnelle,
- faciliter le développement de trajectoires professionnelles au sein du secteur.

Une information cohérente et exhaustive auprès des publics salariés est par ailleurs nécessaire en amont pour garantir l'accès aux différents dispositifs de formation continue.

DÉMARCHES

1. Mobiliser la formation continue qualifiante et développer la VAE pour élever les niveaux et pallier des déficits de professionnels qualifiés dans certaines activités.

Les partenaires du contrat d'objectifs, en lien avec les OPCA, entendent encourager :

- l'accès des salariés non-qualifiés à une première qualification de niveau V, notamment dans les domaines de l'aide à domicile, de la dépendance, et de la petite enfance.
- les trajectoires favorisant l'évolution professionnelle des salariés à travers l'accès à une nouvelle qualification.

2. Fournir des réponses adaptées aux évolutions des publics et des environnements professionnels.

Dans de nombreux environnements professionnels, le recours à la formation continue des salariés doit également être développé pour :

- prévenir les situations d'usure des salariés,
- faciliter l'appréhension de problématiques nouvelles par les professionnels, qu'elles soient liées à des évolutions réglementaires ou institutionnelles, ou à l'évolution des publics (exemples : accompagnement de fin de vie, troubles du comportement).

3. Mettre en cohérence et rendre plus lisibles les interventions et modalités de prise en charge par les différents financeurs (OPCA, Région, etc.) :

Afin de garantir un positionnement cohérent des adultes salariés ou demandeurs d'emploi en amont de leur démarche d'accès à la qualification et à la formation, les partenaires du contrat d'objectifs, en lien avec les OPCA et le FONGECIF, entendent faciliter et améliorer l'information préalable des candidats aux formations.

Cette information, développée de manière concertée entre les différents financeurs, doit en particulier porter sur les conditions d'accès, de prise en charge, et de financement des parcours de formation.

MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La Région cofinance les actions de formation qualifiante de salariés de l'aide à domicile dans le cadre d'un plan de formation annuel destiné à qualifier et à professionnaliser les effectifs du secteur. L'accord cadre régional d'actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) dans la branche de l'Aide à Domicile, conclu entre l'OPCA UNIFORMATION et l'Etat contribue également à cet objectif de qualification des salariés.

A travers le Programme Régional d'Information et d'Orientation (PRIO) la Région apportera par ailleurs son soutien aux projets permettant d'améliorer de manière concertée l'information des salariés sur l'accès aux dispositifs de formation continue, et notamment de faire connaître pour chaque financeur : les actions, qualifications, et métiers définis comme prioritaires pour l'accès aux différents dispositifs de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Nombres de bénéficiaires et de salariés validant une qualification.
- Evolution du taux de personnels qualifiés/non qualifiés dans les différents métiers/environnements.

Modalités de mise en œuvre du contrat d'objectifs :

comité de suivi

Un comité de suivi du contrat d'objectifs est institué pour assurer le suivi de la mise en œuvre du présent contrat et préciser les actions prioritaires pour l'année. Il est composé des parties signataires du présent contrat (Académie, ARS, DRJSCS, DIRECCTE, Départements, Région) et présidé par Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant.

La Région invite les participants au comité de suivi et assure l'organisation de ces réunions.

Il se réunit une fois par an pour, au vu des évolutions survenues et des données actualisées du secteur :

- dresser le bilan des actions réalisées dans l'année à partir d'indicateurs pertinents ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- capitaliser les bonnes pratiques ;
- relever les besoins de la profession au regard des différentes programmations (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation des demandeurs d'emploi) ;
- définir le plan d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'année suivante.

SUIVI DES ACTIONS

Dans le cadre du suivi annuel du plan d'actions, chaque signataire fera connaître, à titre indicatif, les financements mobilisés pour la réalisation des actions prioritaires lors de l'année écoulée.

ACTEURS ASSOCIÉS

Pôle Emploi sera associé aux travaux menés dans le cadre du contrat d'objectifs en lien avec les demandeurs d'emploi.

Par ailleurs la Région sollicitera l'adhésion des organisations professionnelles, OPCA du secteur, FONGECIF, à tout ou partie des actions prévues au présent contrat d'objectifs à travers la conclusion de protocoles formalisés complétant le contrat d'objectifs.

Afin de faciliter une mise en œuvre souple des actions prévues au présent contrat, les signataires, ainsi que les organisations professionnelles et OPCA compétents, et les établissements de formation du secteur (dont les Universités) se réuniront en tant que de besoin dans le cadre de groupes thématiques portant sur une ou plusieurs préoccupation(s) spécifiques à certains environnements professionnels ou domaines d'activité (dépendance, petite enfance, etc.).

DURÉE

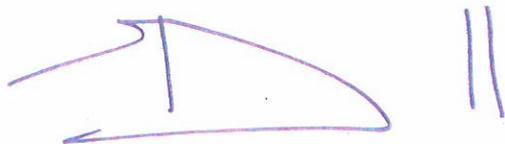
Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. Il pourra être reconduit tacitement pour la même durée, après validation d'un bilan intermédiaire.

SIGNATAIRES

Renouvellement du COT des métiers du secteur sanitaire et social fait à Strasbourg le
en 7 exemplaires.

24 OCT. 2014

Le Préfet de
la région Alsace



Stéphane BOUILLON

Le Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier
des Universités



Jacques-Pierre GOUGEON

Pour le Président du
Conseil Régional d'Alsace



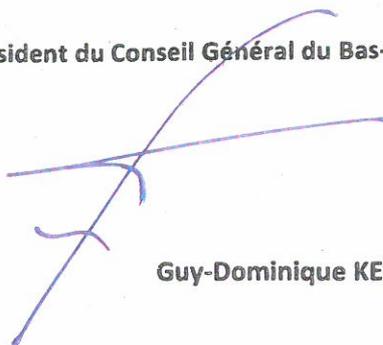
Martine CALDEROLI-LOTZ

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé
d'Alsace



Laurent HABERT

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin



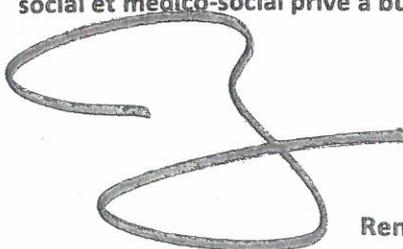
Guy-Dominique KENNEL

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin



Charles BUTTNER

Le Président de la Commission Paritaire Nationale de
l'Emploi (CPNE) de la branche du secteur sanitaire,
social et médico-social privé à but non lucratif



René BANDOL

www.region-alsace.eu



Région Alsace
1 Place Adrien Zeller | B.P. 91006 | 67070 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 15 68 67 | Fax : 03 88 15 68 15
e-mail : contact@region-alsace.eu